



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 09 09

OBJET :

Prix des nouveaux columbariums au cimetière de Contes

L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt cinq septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mmes Michèle Maurel, Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Céleschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Cérageoli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Gérard De Zordo, Mmes Malika Vannucci, Sandrine Mauras et Marie-Fleur Alquier.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de concessions funéraires dans ses cimetières pour lesquelles les tarifs, en fonction de la durée de concession, sont fixés chaque année par le conseil municipal.

Il expose que la commune a réalisé un ensemble de dix huit columbariums au cimetière de Contes pour un montant de 15.000,00 € TTC, afin de pouvoir répondre aux demandes des familles.

Monsieur le Maire propose au conseil de fixer à 660,00 euros TTC, le coût unitaire de maçonnerie de ces cases de columbariums à verser lors de l'acquisition de la concession. Lors de renouvellement ou de conversion de la concession, seul le coût de renouvellement ou de conversion de la concession sera dû.

Il précise que la mise à disposition de la case de columbarium prendra fin en même temps que la concession et qu'aucun remboursement n'interviendra au profit du concessionnaire ou ses éventuels ayants droits, en cas de non renouvellement ou de rétrocession de la concession.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Fixe à 660,00 euros TTC, le coût unitaire de maçonnerie des cases de columbariums réalisées en 2023 au cimetière de Contes, à verser lors de l'acquisition de la concession.

Décide que lors de renouvellement ou de conversion de la concession, seul le coût de renouvellement ou de conversion de la concession sera dû.

Décide que la mise à disposition de la case de columbarium prendra fin en même temps que la concession et qu'aucun remboursement n'interviendra au profit du concessionnaire ou ses éventuels ayants droits, en cas de non renouvellement ou de rétrocession de la concession.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 28

Nombre de présents : 24

Contre : 0

Nombre de votants : 28

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230925-20230909-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Publication : 27/09/2023

Le Maire Francis TUJAGUE

